Mont Saint Aignan

AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF SUPPORTANT DE LA PUBLICITE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF SUPPORTANT DE LA PUBLICITE déposée le : 16/11/2024 par : JC DECAUX FRANCE demeurant à : 12 rue Marconi - 76150 MAROMME représenté par : Monsieur DA SILVA Christophe pour : Remplacement d'un dispositif supportant de la publicité sur un terrain sis : avenue du Mont-aux-Malades à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : AUTORISATION POUR REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF SUPPORTANT DE LA PUBLICITE DP 076 451 24 0002 **2024.1929**

LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;
Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;
Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ;
Vu le règlement de la zone ZP3 ;
Vu la demande produite pour le remplacement d'un dispositif supportant de la publicité (cadre 1) ;

ARRÊTE

Article 1: le remplacement d'un dispositif supportant de la publicité est autorisé pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 03/12/2024
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

MONT-SAINT-AIGNAN – MAIRIE

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr